

paroissiale. On y fait le quinze juillet un très-grand pèlerinage auquel on amène les enfans qui ne peuvent marcher.

La ferme du *Bus-Maubert* ou *Puy-Maubert*, forme un écart à l'ouest du chef-lieu.

La route départementale de Beauvais à *Saint-Just* traverse le territoire et le village de *Noarard*.

La commune n'a d'autre propriété qu'une maison d'école.

Il y a une tuilerie, trois moulins à vent dans le pays; on y fabrique des toiles de lin.

*Contenance* : Terres labourables, 924 h. 54,85. — Vignes, 1 h. 65,95. — Bois, 135 h. 96,10. — Vergers, 7 h. 61,50. — Jardins potagers, 9 h. 95,10. — Eaux, 0 h. 15,75. — Friches, 30 h. 26,20. — Routes et chemins, 19 h. 76,50. — Propriétés bâties, 5 h. 90,22. — Total, 1155 hect. 82,17.

Distance de *Saint-Just*, 5 kil. — De *Clermont*, 1 myr. 7 kil. — De *Beauvais*, 2 myr. 7 kil. — *Marchés*, *Clermont*, *Saint-Just*. — Bureau de poste, *Saint-Just*. — Population, 504. — Nombre de maisons, 120. — Revenus communaux, 278 fr. 45 c.

*PLAINVAL*, *Pleinval* (*Plenavallis*), entre *Brunvillers* au nord, *Quinquempoix*, *Saint-Just* à l'ouest, *Le Plessier-sur-Saint-Just*, *Ravenel* au midi, *Montigny* (du canton de *Maignelay*) à l'est.

Son territoire, traversé par des vallons, est couvert au midi, et dépourvu d'eau. Le chef-lieu, dont les rues sont étroites, sinueuses, ouvertes dans la craie, est situé sur le penchant d'un ravin, vers la limite occidentale.

La terre de *Plainval* était possédée, au quinzième siècle, par la maison de *Grouchy*, d'où elle passa successivement à celles de *Blottefière* et de la *Vieville*. Elle appartient, depuis 1791, à *M. Boulard*, notaire de Paris, auquel a succédé un de ses fils, ancien membre de la chambre des députés.

Il y avait un manoir fortifié au milieu du village.

Le château actuel a été bâti vers la fin du seizième siècle.

La cure de *Plainval*, sous le titre de *Saint-Nicolas*, était confiée par l'évêque de Beauvais; la paroisse de *Brunvillers-Lamotte* en faisait partie à une époque fort reculée. C'est aujourd'hui une succursale.

L'église est un bâtiment moderne, en pierres de taille, humide, lambrissé, couvert en tuiles; on a ajouté, en 1686, un collatéral au côté nord. Le clocher, construit en pierres dans l'année 1750, terminé par un chapeau d'ardoises, est placé à l'extrémité de la nef; la porte est latérale.

*La Fosse-Thibault* est un écart comprenant deux fermes entourées

de murs au nord-ouest de *Plainval*. Ce lieu appartenait à l'abbaye de *Froidmont* qui fut maintenue en sa possession par lettres de *Philippe-le-Bel*, de juillet 1289. Les moines y avaient fait construire une chapelle, détruite depuis long-tems.

*Levremont*, *Levermont*, et autrefois le *Vrémont* (*Leporimons*), hameau de quelques maisons, est situé à l'ouest du chef-lieu. On prétend que, dans des tems reculés, ce hameau était le siège de la paroisse qui portait alors le nom de *Saint-Martin*; il y avait un château seigneurial.

Jusqu'au quatorzième siècle, le seigneur de *Plainval* et de *Levremont* était obligé d'envoyer ses *hostes* au château de *Saint-Just* pour y faire les exécutions criminelles, ce qui les exemptait du paiement du droit de tonlieu et d'autres redevances. Une femme ayant été condamnée à mort en 1509, pour larcin, par la justice de la châtellenie, le seigneur de *Plainval* se refusa à l'exécution qu'il trouvait chose vilaine. *Simon de Nesle*, évêque de Beauvais et châtelain de *Saint-Just*, s'en plaignit au roi qui ordonna au bailli de *Vermandois* d'y pourvoir. Le seigneur supplia alors l'évêque d'accepter le rachat d'une pareille servitude; le bailli de la châtellenie d'une part, le seigneur et les habitans de *Plainval* et *Levremont* de l'autre, transigèrent à *Montdidier*, et ceux-ci furent délivrés de l'obligation de procéder aux exécutions de haute justice, à charge par eux de payer double le tonlieu et les autres droits de la châtellenie.

*Levremont* a été possédé depuis le quinzième jusqu'au dix-huitième siècle par la famille de *Maintenant*.

*Le Val* est une ferme isolée construite en 1825.

La route départementale de Beauvais à *Montdidier* traverse le territoire de *Plainval*, passant entre *Levremont* et *La Fosse-Thibault*. La route de Beauvais à *Noyon* s'embranché sur celle-ci vis-à-vis *La Fosse-Thibault*.

La commune possède une maison d'école, donnée en 1664 par *M. de Blottefière*, et quelques parcelles de terres, la plupart en friches.

Le cimetière est au hameau de *Levremont*; il avait autrefois une chapelle sous le titre de *Saint-Nicolas*.

Il y a deux moulins à vent sur le territoire; on fait des bas et des gants de filoselle dans le village.

*Contenance* : Terres labourables, 812 h. 75,85. — Terres labourables plantées, 3 h. 77,20. — Bois, 35 h. 58,05. — Vergers, 1 h. 52,25. — Jardins potagers, 10 h. 90,10. — Carrières, 0 h. 02,10. — Eaux, 0 h. 40,30. — Friches, 17 h. 13,65. — Routes